

Le *premier ministre*—Mercredi prochain—Qu'un Comité spécial de onze membres de la Chambre soit institué pour rechercher et examiner les causes de l'écart considérable entre les prix que le producteur reçoit pour ses marchandises, et le prix que les consommateurs paient pour lesdites marchandises; le système de distribution, au Canada, des produits de la ferme et des autres produits naturels, aussi bien que les produits manufacturés, et, sans restreindre le sens général de cette instruction, pour rechercher et examiner spécialement:

(a) l'effet, sur le commerce ordinaire du détail du pays, aussi bien que sur les affaires des manufacturiers et des producteurs, des achats en grosses quantités des magasins à succursales et des magasins à rayons;

(b) les conditions du travail qui règnent dans les industries qui fournissent les marchandises à ces magasins à succursales et à rayons, et la mesure dans laquelle, le cas échéant, ces conditions existantes ont été causées par les méthodes d'achat de ces magasins, et l'effet de ces tactiques sur le niveau de vie de ceux qui travaillent dans ces industries et ces magasins;

(c) les relations entre la meunerie et les boulangeries du pays, et l'effet de ces relations sur le commerce de la boulangerie au Canada;

(d) les méthodes et le système qui règnent dans la vente du bétail et de ses produits, soit pour consommation domestique, soit pour exportation, et la mesure dans laquelle le système actuel offre ou restreint la chance qu'ont les producteurs d'obtenir une juste rémunération.

Que le Comité aura pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers, et documents, et le pouvoir additionnel de demander la nomination, en vertu de la Loi des enquêtes, d'une Commission ou de Commissaires, afin d'obtenir des témoignages que cette Commission ou ces Commissaires communiqueront au Comité;

Que le Comité, de temps à autre, fera rapport à la Chambre de ses constatations, proposera telles mesures qui, de l'avis du Comité, peuvent être jugées nécessaires pour imposer, en autant que ce sera possible, des méthodes équitables dans les systèmes de distribution et de vente du Canada, une rémunération équitable et juste, compatible avec les droits des consommateurs, pour les producteurs, les employés et les patrons.

Le *ministre intérimaire des Pêcheries*—Mercredi prochain—BILL intitulé: "Loi modifiant la Loi des viandes et conserves alimentaires".

Le *ministre intérimaire des Pêcheries*—Mercredi prochain—BILL intitulé: "Loi modifiant la Loi des pêcheries".

Le *ministre des Finances*—Mercredi prochain—BILL intitulé: "Loi modifiant la Loi des banques d'épargne de Québec".

M. *Bury*—Mercredi prochain—BILL intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (Appels, partie XV)".

M. *Reid*—Mercredi prochain—BILL intitulé: "Loi modifiant la Loi des chemins de fer (Tarifs sur les grains)".